



Licenciement abusif entreprise 2 salariés

Par **nadege08**, le **29/01/2015** à **15:55**

Monsieur

Mon fils travaillait comme ingénieur depuis 4 ans dans un bureau d'études de 3 dirigeants .Deux ans après , ils ont embauché un autre ingénieur .

Le 24 juillet 2014 ,mon fils achetait seul un appartement et empruntait une grosse somme sur 25 ans .

Le 10 octobre 2014,le bureau d'études a licencié les 2 ingénieurs pour licenciement économique .

Mais en janvier 2015,le second ingénieur travaillait toujours dans le bureau d'études : ils lui auraient annulé son licenciement.

N'y a-t-il pas eu licenciement abusif ?

Quels sont les recours ?

Le délai de 3 mois est-il dépassé pour entamer une procédure auprès des prud'hommes ?

D'avance ,je vous remercie pour la réponse .

Par **P.M.**, le **29/01/2015** à **17:05**

Bonjour,

Ce serait effectivement le Conseil de Prud'Hommes qui pourrait en apprécier en fonction des éléments fournis par les parities et le délai de prescription n'est heureusement pas de seulement 3 mois, le recours est donc encore largement possible...